

## Aide au retour concrète

### Jaffna, Sri Lanka

Après avoir vécu en Suisse plus de 19 ans, M. S. a décidé de retourner volontairement au Sri Lanka. Durant son séjour en Suisse, il a eu l'occasion de travailler dans un restaurant et a ainsi gagné de l'expérience dans la gestion de stock et de marchandises. M. S. a décidé de profiter de cette expérience et de construire un petit magasin général après son retour. Le conseiller en vue du retour l'a assisté dans l'élaboration de son business plan qui a ensuite été soumis à l'Office fédéral des migrations (ODM) pour approbation.

M. S. a trouvé un local pour son projet un mois après son retour. Il a donc décidé d'investir son aide à la réintégration dans l'achat de marchandises destinées à la vente. Il a ensuite contacté le bureau de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) au Sri Lanka qui lui a demandé d'enregistrer son commerce et d'obtenir une licence d'activité. L'OIM a pu effectuer le paiement de l'aide à la réintégration qu'une fois que M. S. avait soumis les papiers demandés.

L'OIM Sri Lanka a visité M. S. en juillet 2010 dans son magasin à Jaffna. Son commerce est opérationnel et lui rapport un revenu régulier. M. S. a même pu engager un employé qui peut à présent supporter sa famille financièrement.



*Dans de nombreux pays d'Europe, le concept de l'aide au retour s'est imposé et a fait ses preuves en tant que solution humanitaire en même temps qu'avantageuse. Le but de l'aide au retour est de combiner les intérêts justifiés des migrantes et migrants avec les intérêts de la Suisse et des pays d'origine. L'aide au retour contribue à un retour durable et couronné de succès. Elle est fixée de façon à exclure les effets d'attraction non souhaités vers la Suisse.*